

## **INSCRIPTIONS à l'ECOLE de SAINT-JEAN-D'AULPS**

**pour l'ANNEE SCOLAIRE : 2026/2027**

(pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux arrivants)

### **I – Inscription en mairie :**

Se présenter en mairie avec :

- Le livret de famille,
- Si parents séparés : autorisation du 2ème parent obligatoire,
- Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**,
- Le carnet de vaccinations à jour (**DTP obligatoire**),
- L'autorisation du maire de votre commune de résidence  
(pour les enfants venant d'une autre commune),
- Fiche de renseignements à compléter (à retirer en mairie),
- Le certificat de radiation de l'école précédente.

### **II – Inscription à l'école :**

Se présenter en Mairie avec :

- Tous les documents notés ci-dessus.

Les documents seront transmis à la Directrice Mme MARTIN,  
Celle-ci vous contactera pour convenir d'un rendez-vous,